

Augmentation des Salaires : 1,75% in extremis !



Le Directeur Général vient d'annoncer une augmentation des salaires de 1,75%.

A l'issue de nombreuses réunions (NAO, bilatérales, etc.) et à la suite de nos revendications récurrentes, les ultimes échanges entre la direction de France Travail et les ministères de tutelle ont permis d'obtenir une augmentation des salaires dans un contexte économique difficile et politique très perturbé.

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi prend acte de cette augmentation, qui, même si elle n'est pas à la hauteur de ce que nous aurions pu espérer, est la bienvenue.

« Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ».

Au regard des difficultés institutionnelles et budgétaires actuelles, nous sommes conscients que c'est une avancée non négligeable.

Pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, cette annonce n'est ni un aboutissement, ni une fin en soi. Le pouvoir d'achat des agents de France Travail est avec les conditions de travail, la mère de tous nos combats. Nous saisissons toutes les occasions pour l'améliorer significativement mais nous savons aussi qu'un principe pragmatique de réalité sera toujours plus efficace que des promesses vespérales illusoires.

En responsabilité, nous prenons acte avec satisfaction de cette avancée de dernière minute.

Pour autant, nous restons vigilants et réitérons nos alertes sur les conditions de travail des agents de notre institution. Les difficultés rencontrées sur le terrain avec la mise en œuvre de nouvelles mesures ne sauraient être occultées.

Cette mesure, qui vaut pour 2024, n'obère en rien notre volonté de rentrer avec force dans une nouvelle négociation dès le début d'année 2025.

Vigilants et constructifs, à vos côtés !